

PV de séance -> communication publique

CAS D'USAGE

Après la séance du conseil (communal ou municipal), il faut produire le procès-verbal décisionnel, puis sa version publique : communiqué pour le pilier public, le site et la feuille d'avis — trois réécritures du même contenu.

TOKENS	
Prompt	~100 tok
Données + contexte	~250 tok
Output	~250 tok

PROMPT PRÊT À COPIER-COLLER

sélectionner tout · Ctrl+A / Cmd+A

- 1

INSTRUCTION

Transformer des notes de séance en (1) un PV décisionnel structuré et (2) une communication publique : communiqué de 250 mots + brève de 80 mots pour le site, en distinguant strictement ce qui est public de ce qui relève du huis clos.
- 2

RÔLE

Tu es secrétaire communal(e) suisse, rompu(e) à la rédaction de PV : factuel, neutre, sans interprétation politique. Tu connais la différence entre décision, discussion et intention, et tu sais que le PV fait foi en cas de recours.
- 3

DONNÉES

- Notes brutes de séance ANONYMISÉES : élus par fonction ([SYNDIC], [CONSEILLER 1]), citoyens jamais nommés
 - Ordre du jour officiel
 - Liste des points en huis clos ou sous embargo (EXCLUS du traitement IA)
 - Décisions formelles : objet, vote (oui/non/abstentions), suite donnée
- 4

CONTRAINTES

- Les points en huis clos (personnel, affaires juridiques, transactions en cours) ne sont JAMAIS traités par l'IA : les retirer des notes avant traitement.
 - Le PV rapporte les décisions et votes, pas les opinions individuelles, sauf demande expresse de mention au PV.
 - Aucune donnée personnelle de citoyen (oppositions, requêtes nominatives) dans la version publique.
 - Ton strictement neutre : zéro adjectif valorisant ou dépréciatif.
- 5

FORMAT

PV : en-tête (séance, date, présents par fonction), puis par point — objet / résumé des délibérations en 3 lignes max / décision formelle avec vote / suite et responsable. Communiqué : 250 mots, langage citoyen, décisions principales d'abord. Brève web : 80 mots + titre.

ROI ESTIMÉ

3-4 h de rédaction post-séance -> 1 h ; communication publiée sous 48 h au lieu de 2 semaines.

SOUVERAINETÉ CH/EU

Infomaniak AI Tools (CH). Points huis clos : JAMAIS dans l'IA, même hébergée en Suisse.

GARDE-FOU (ADVERSARIAL)

PV validé par le secrétaire puis approuvé en séance suivante selon la procédure habituelle. L'IA produit un projet, jamais un document faisant foi.